

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Ri
Mc
I



14148018

Tribunal de Commerce de Tournai
déposé au greffe le

23 JUL 2014

BRICHAUX JULE
Greffe

N° d'entreprise : 0842.765.692
Dénomination

(en entier) : **FLAWIND**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Chaussée de Lille, 353 à 7500 Tournai

Objet de l'acte : **Correction à la parution du 13/02/2014**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la SPRL FLAWIND tenue à 7500 Tournai, Chaussée de Lille 353 – le 06/01/2014 à 19 h.

Bureau

L'ouverture des débats a lieu à 19 heures. L'assemblée est placée sous la présidence de Mat Benoit

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés : les actionnaires suivants dont les noms, prénoms, domicile sont mentionnés ci-dessous.

Ventis sa – représenté par Mat Benoit et Mat Pierre – Chaussée de Lille 353 – 7500 Tournai

Monsieur le Président fait constater que les associés possédant la totalité des parts sont présents ou représentés et qu'il n'y a pas lieu, par conséquent, de justifier des convocations.

Déclaration du Président

Monsieur le président déclare ;

-que l'assemblée prend acte que figurent à l'ordre du jour :

1. Nomination de commissaire

Après adoption de la déclaration de Monsieur le Président par tous les membres de l'Assemblée, le Président soumet les différents points de l'ordre du jour au vote de l'assemblée.

1. Nomination de commissaire.

Est appelé à cette fonction : la SPRL VPC Réviseurs d'entreprises, représentée par Monsieur Jean Louis Prignon, réviseur d'entreprises, ayant ses bureaux à 4020 Liège, rue de Chaudfontaine, 13.

Le commissaire ainsi nommé exercera son mandat pour une durée de trois ans.

Sa rémunération annuelle et indexée est fixée à mille sept cent cinquante euros.

Étant donné qu'aucune personne ne fait objection à cette nomination, Monsieur le président clôture les débats à 19 h 30.

Ventis sa

Représenté par Mat B

Représenté par Mat P

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/08/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature